

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1923)  
**Heft:** 34

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

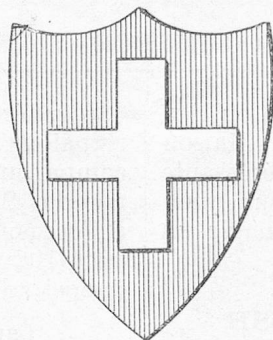
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**BULLETIN MENSUEL**

DE LA

**CHAMBRE DE COMMERCE**

**SUISSE EN FRANCE**

*Siège Social : 61, Avenue Victor-Émmanuel III, PARIS (8<sup>e</sup>)*

**SOMMAIRE :**

ABONNEMENT AU BULLETIN. — ÉTAT DES MEMBRES. — SECTION LYONNAISE. — LE CHOMAGE EN SUISSE. — FOIRE DE BALE. — FOIRE DE LYON. — LES SUBSIDES DE CHANGE EN FAVEUR DE L'HORLOGERIE. — UN PROJET DE COLONISATION SUISSE EN FRANCE. — CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. — TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES A L'IMPORTATION. — COMMERCE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES; RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI.

**ABONNEMENT AU BULLETIN**

Les personnes qui ne font pas partie de la Chambre de Commerce Suisse en France et qui désireraient recevoir régulièrement son *Bulletin mensuel*, sont informées qu'elles peuvent s'y abonner pour la somme de Fr. 25 par an.

Les abonnés au bulletin seront admis à bénéficier gratuitement des services de renseignements de la Chambre jusqu'à concurrence de quatre renseignements par an.

Nous rappelons à ce sujet que l'article 6 des statuts de la Chambre est ainsi conçu : « En règle générale, les services rendus par la Chambre de Commerce à ses membres sont gratuits ; cependant, si une demande causait des frais spéciaux ou des débours, la Chambre pourra demander qu'il lui en soit tenu compte ».

Par décision du Comité, les personnes ne faisant pas partie de la Chambre de Commerce peuvent s'adresser à cette dernière qui se met à leur entière disposition pour leur fournir des renseignements, moyennant un droit minimum de Fr. 10.

**ÉTAT DES MEMBRES**

Le Comité a procédé à l'admission des membres suivants :

*Membres effectifs :*

GETAZ (Jacques), 88, rue Saint-Jacques, Marseille.

Société Anonyme B. FELDER-CLÉMENT, métal dur, 21, rue Saint-Charles, Lucerne.

*Membre adhérent :*

ZIEGLER (A.), courtier-représentant (cafés), 71, rue de la Darse, Marseille.

**SECTION LYONNAISE**

Dans sa séance du 14 février, le Comité de la Section Lyonnaise a constitué son bureau comme suit :

*Président* : M. Jacques MULLER ;

*Vice-Président* : M. Louis COMPODU.